

# Note d'unité

## MTS/SEM ligne 14 | N° 2019-002

Décision du 19 janvier 2019

### Décision n° MTS/SEM L14-2019-002 du 19 janvier 2019 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle ligne 14 au personnel de l'encadrement de l'unité opérationnelle ligne 14

#### Le directeur de l'unité opérationnelle ligne 14,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 23 février 2018 (note générale n° 2017-148) au directeur du département MTS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 28 février 2018 (note de département n° MTS 2018-065) au directeur de l'unité opérationnelle ligne 14 par le directeur du département MTS ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 02 mai 2018 (note générale n°2018-30) au directeur du département SEM par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 03 mai 2018 (ND n° SEM 2018-206) au directeur de la ligne 14 par le directeur du département SEM ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- M. Fabien DUMAY, responsable transport ou à
- Mme Fanny FREMIN, responsable Services et Espaces Multimodaux ou à
- M. Hervé LOUIS, responsable ressources humaines ou à
- M. Christophe PEREIRA-RAMOS, contrôleur de gestion ou à
- M. Carlo FAVI, responsable du pôle technique et du pôle de maintenance des installations fixes ou à
- M. Fabrice HAMM, responsable du pôle de maintenance du matériel roulant ou à
- M. Malangou SEYADOU, responsable intégration et projets transports ou à
- M. Jérémy SOUQUES, responsable projets espaces ;



---

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

## Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 19 janvier 2019

Louis VILLIE  
Directeur de la ligne 14